

Eau & Assainissement

Aménagement du territoire

Crématorium

Mobilité

Développement économique

Loisirs

Gestion des déchets

Culture

Gestion de la voirie

Tourisme

Enseignement supérieur

Action sociale

Environnement

LA DÉPÊCHE D'AGGLOPOLYS

Octobre 2022

ACTUALITÉS

- Déchets 3
- Rénov'Habitat : Soirées spéciales économie d'énergie 8
- Rénov'Habitat : Réunions publiques 8
- Actualité du PLUi-HD : Adoption du document pour la fin d'année 2022 9
- Le jeu de Paume : demandez le programme ! 10

DOSSIERS

- Développement économique 12
- Le crématorium du Val-de-Loire 15
- L'eau de Blois / Agglopolys et assainissement 16
- Mobilité 18
- La fourrière animale 22
- Culture (bibliothèques) et loisirs (piscines) 23

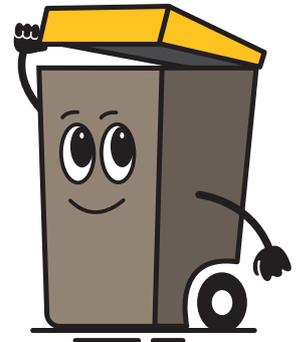
À PARTIR DU 1ER JANVIER 2023 : EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI DES DÉCHETS ET COLLECTE EN PORTE-À-PORTE DES DÉCHETS RECYCLABLES

Au 1er janvier 2023 au niveau national, toutes les collectivités doivent avoir mis en place l'extension des consignes de tri. Il s'agit dorénavant de trier tous les emballages ménagers (métal et plastique) et tous les papiers et cartons. Cette évolution a amené Agglopolys à repenser son service de gestion des déchets.

Au 1er janvier 2023, plusieurs changements interviennent pour simplifier le geste de tri et améliorer les performances de recyclage :

- Des consignes de tri simplifiées, étendues et harmonisées sur tout le territoire national : tous les emballages et les papiers se trient ! Partout en France les consignes de tri deviennent identiques.
- La mise à disposition de bacs jaunes pour le tri à tous les foyers déjà équipés de bacs gris.
- Une nouvelle collecte en porte-à-porte de ces bacs jaunes en alternance avec les bacs gris pour un service de proximité amélioré.

La collecte des emballages en verre reste en apport volontaire : près de 400 Points Verre sont à disposition des habitants sur l'ensemble des 43 communes.



Les consignes de tri

Les déchets allant dans le bac jaune :

• Tous les emballages en plastique

Bouteilles de produits alimentaires (huile, boissons, ketchup), flacons de gel douche et shampoing, bidons de lessives et produits ménagers...

En plus : pots de yaourts, sacs plastiques, barquettes alimentaires en plastique et en polystyrène, pots de crème fraîche, pots de beurre, blisters (jambon, fromage râpé), tubes de dentifrice, compotes individuelles, suremballages de packs de bouteilles...



• Tous les emballages en métal

Canettes, boîtes de conserve, aérosols, bidons sirop, barquettes aluminium...

En plus : capsules de café et de bière, plaquettes de médicaments, paquets de café...

• Tous les papiers

Magazines, journaux, prospectus, enveloppes, courriers

• Tous les emballages en carton

Cartons de céréales, gâteaux, pizzas, briques alimentaires (jus de fruits, lait, soupe, emballage), yaourts, boîtes d'œufs...

Les emballages et papiers doivent être jetés en vrac, bien vidés et non emboîtés.

Les « ordures ménagères » allant dans le bac gris :

C'est tout ce qui reste une fois qu'on a trié les déchets :

• Tous les objets en plastique (brosse à dent, figurine et jouet, gadget, briquet, assiette et couvert en plastique...)

• Tous les déchets de nettoyage (sac aspirateur, poussière, lingette, essuie-tout, mégot de cigarette, cendre, litière...)

• Tous les déchets d'hygiène (couche, coton tige, coton démaquillant, protection hygiénique, pansement, gant, masque, mouchoir...),

• Toute la vaisselle cassée,

• Tous les « biodéchets », déchets d'origine végétale et animale de la cuisine, les restes de repas après cuisson et les petits végétaux du jardin (à compter du 1er janvier 2024, ces déchets sont amenés à être compostés ; pour ce faire, Agglopolys distribue gratuitement des composteurs depuis le début d'année 2022).

Les déchets doivent être jetés dans des sacs bien fermés.

Les déchets allant dans les Points Verre :

• Tous les emballages en verre : bouteilles, flacons, pots et bocaux

À jeter bien vidés, pas de dépôt entre 20h et 8h pour la tranquillité du voisinage.

Pour connaître le Point Verre le plus proche de chez vous consultez la carte interactive sur agglopolys.fr

Les modalités de collecte

Bacs gris et bacs jaunes sont collectés en alternance.

Les circuits de ramassage des déchets ont été réorganisés, par conséquent, pour une très grande majorité de communes, les jours de collecte ont changé.

Dans votre commune, le jour de collecte est le xxxxxx.

La collecte a lieu le matin de 5h à 12h30. Le bac doit être sorti la veille à partir de 19h.

La collecte est maintenue les jours fériés sauf les 1er janvier, 1er mai et 25 décembre. La collecte de ces jours fériés est reportée au lendemain.

En conséquence, les collectes des jours suivants sont décalées d'une journée, sur tout le territoire, jusqu'au samedi inclus.

Le compostage, c'est aussi du recyclage !

Agglopolys met gratuitement à disposition de chaque foyer un composteur ou un lombricomposteur.

En effet, à partir du 1er janvier 2024, il ne sera plus possible de jeter les épluchures, les restes de repas et les déchets végétaux dans la poubelle d'ordures ménagères. Ces déchets biodégradables, qui représentent près de 30 % du poids de nos poubelles, et sont composés à plus de 90 % d'eau, ne seront plus incinérés.

Ils devront être valorisés en compost, un engrais naturel et gratuit utilisable au jardin, au potager mais aussi pour les jardinières et plantes en pots.

Conseils pour entretenir et nettoyer les bacs



- Nettoyer régulièrement les bacs en utilisant du bicarbonate de soude ou en pulvérisant du vinaigre blanc.
- En période de forte chaleur, stocker les bacs dans un lieu ombragé si possible.
- Pour se débarrasser des éventuelles mauvaises odeurs, verser quelques gouttes d'huile essentielle de lavande, de citron ou de menthe.



Pour obtenir gratuitement un composteur ou un lombricomposteur, vous devez remplir le formulaire en ligne sur agglopolys.fr.

Vous serez informé de la disponibilité de votre composteur ainsi que des modalités de retrait par téléphone ou mail.

Contact :
Direction Déchets et Économie circulaire d'Agglopolys
Tél. 02 54 58 57 57 ou info.dechets@agglopolys.fr

Jours de collecte et ramassage des bacs gris et jaunes (en alternance)

Pour rappel, les bacs sont collectés en alternance.

Ces jours de collecte sont soumis à d'éventuels ajustements à la marge (quelques rues proches d'une commune attenante seulement peuvent être concernées)

Lundi

- Françay
- Herbault
- La Chaussée-Saint-Victor
- Lancôme
- Landes-le-Gaulois
- Mesland
- Monteaux
- Saint-Cyr-du-Gault
- Saint-Etienne-des-Guêrets
- Santenay
- Veuzain
- Vineuil

Mardi

- Candé-sur-Beuvron
- Cellettes
- Chailles
- Les Montils
- Saint-Gervais-la-Forêt

Mercredi

- Chaumont-sur-Loire
- Monthou-sur-Bièvre
- Rilly-sur-Loire
- Sambin
- Valaire
- Valencisse
- Valloire-sur-Cisse
- Villebarou

Jeudi

- Cheverny
- Chitenay
- Cormeray
- Cour-Cheverny
- Seur

Vendredi

- Averdon
- Champigny-en-Beauce
- Fossé
- La Chapelle-Vendômoise
- Marolles
- Ménars
- Saint-Bohaire
- Saint-Denis-sur-Loire
- Saint-Lubin-en-Vergonnois
- Saint-Sulpice-de-Pommeray
- Villefrancoeur
- Villerbon

Pour savoir quel bac (jaune ou gris) sera collecté la première semaine de janvier :

- se référer au calendrier de collecte distribué dans votre boîte aux lettres à la mi-décembre
- se reporter sur agglopolys.fr pour consulter le calendrier en ligne

DÉCHETTERIES ET RÉDUCTION DES DÉCHETS

Les déchetteries

Les déchets végétaux, déchets encombrants, métaux, cartons, gravats, équipements électriques et électroniques, meubles, déchets issus du bricolage et du jardinage, huile de vidange, huile de friture, piles et accumulateurs, batteries, radiographies, cartouches d'encre, téléphones portables, lunettes sont à apporter en déchetterie, dans la limite de 1m3 par jour. L'accès est gratuit sur simple présentation d'un justificatif de domicile.

Sont interdits : les pneus, les extincteurs, les bouteilles de gaz (retour fournisseur), les médicaments (retour pharmacie), l'amiante (entreprises spécialisées).

Si vous ne pouvez pas vous rendre en déchetterie ou si vos déchets sont trop lourds et volumineux, Agglopolys propose un service payant d'enlèvement d'objet à domicile ou de location de bennes (tarifs sur agglopolys.fr).

Les déchetteries de Valloire-sur-Cisse et de la Chaussée-Saint-Victor sont équipées d'un «**caisson du réemploi**».

Un agent valoriste de la Ressourcerie Les Bonnes Manières, présent sur place, réceptionne les objets en bon état (meubles, objets électriques, de loisirs, du quotidien, de décoration et de puériculture) que les usagers souhaitent donner, au lieu de les jeter. Avec ces équipements de proximité, Agglopolys souhaite compléter l'offre déjà proposée par les acteurs du réemploi présents sur le territoire.

Des bornes Habit Box



Mêmes usés, déchirés ou abîmés, les textiles ont de l'avenir. Glissez-les, propres, secs et en sacs fermés dans l'une des 80 « Habit box » réparties sur l'ensemble du territoire d'Agglopolys ! Une nouvelle vie leur sera offerte (don, réparation, recyclage).

Retrouvez la liste des Habit box sur agglopolys.fr

Réduisons nos déchets !

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !

Aussi, pour réduire le poids de nos poubelles, préserver les ressources naturelles et favoriser l'économie locale, repensons nos pratiques de consommation !

• Donnons nos objets !

Des associations reprennent des objets en bon état pour les donner ou les revendre à un prix modique. En privilégiant le don, vous prolongez la vie de vos objets et vous participez à l'économie sociale locale !

Il existe de nombreuses associations qui agissent en faveur du réemploi sur notre territoire :

- pour les vélos : vélo41 facebook.com/velo41
07 49 48 03 53.

- pour l'informatique : ADEPA adepa.info - 02 54 79 60 29

- pour le mobilier électroménager, la décoration : Emmaüs emmaus-blois.com - 02 54 74 46 03.

- pour le petit mobilier, les éléments de décoration, les livres : La ressourcerie Les Bonnes Manières facebook.com/ressourceriedublesois - 06 99 93 64 97.

Pour les textiles, vous pouvez aussi faire des dons aux associations caritatives (la Croix Rouge, le Secours populaire, le Secours catholique, etc.).

• Réparons nos objets !

En privilégiant la réparation, vous prolongez la vie de vos objets et vous favorisez l'économie locale !

Il existe de nombreux professionnels de la réparation sur notre territoire (les cordonniers pour vos chaussures, les couturiers pour vos vêtements, les informaticiens pour vos ordinateurs, etc.)

Contact :

Direction Déchets et Économie circulaire d'Agglopolys
Tél. 02 54 58 57 57 ou info.dechets@agglopolys.fr

Les artisans et commerçants s'engagent aussi dans la réduction de leurs déchets !

Plus d'une centaine de professionnels des métiers de l'alimentaire (boulangers, charcutiers, restaurateurs, traiteurs, etc.), des fleuristes et des coiffeurs mettent en œuvre des actions concrètes pour réduire l'impact de leur activité sur l'environnement. Compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire, réemploi et réparation font désormais parties de leurs pratiques quotidiennes !



Consultez la liste des professionnels labellisés Ecodéfis sur agglopolys.fr.

FÊTE DE LA RÉCUP' - DIMANCHE 27 NOVEMBRE : OFFREZ UNE SECONDE VIE À VOS DÉCHETS !

Depuis 2017, Agglopolys, la Communauté d'agglomération de Blois, organise la Fête de la Récup' dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets. La 5^e édition se tiendra le dimanche 27 novembre au Jeu de Paume, entrée libre et gratuite.

La Fête de la Récup', c'est quoi ?

La Fête de la Récup' a pour ambition de sensibiliser les habitants à la réparation et au réemploi des objets. Elle invite le grand public à s'interroger sur nos modes de consommation et ses conséquences. Cette fête est aussi un moment de partage de savoir-faire et d'échanges d'idées et de bonnes pratiques.

De nombreux ateliers «faire soi-même»

proposent de confectionner des objets du quotidien « zéro déchet », faciles à réaliser chez soi (produits d'entretien de la maison, produits d'hygiène, etc.). C'est aussi l'occasion de participer à des ateliers créatifs : fabrication de bijoux, accessoires de mode, etc.

Un Village de la réparation

Rencontres, échanges et démonstrations avec les artisans réparateurs du blaisois.

La gratifieria

Brocante gratuite, elle a pour objectif de prolonger la durée de vie des objets par le don. Apportez un petit objet propre et en bon état, dont vous n'avez plus l'utilité (livre, textile, sac, bibelot, vaisselle, CD, DVD, jouet, petit mobilier) et/ou repartez avec un objet laissé par une autre personne (don non obligatoire pour prendre un objet).

Et aussi :

- **Spectacle tout public** « Le recyclage musical » à 16h30. Détournement d'objets familiers, de matériaux de récupération transformés en véritables instruments de musique. Par la compagnie Do Rêve Mi.
- **Soupes antigaspi'**, dégustations de soupes réalisées à partir de légumes invendus et destinés au rebut pour sensibiliser au gaspillage alimentaire.
- **Expositions d'objets zéro déchet**



Contact :

Direction Déchets et Économie circulaire d'Agglopolys
Tél. 02 54 58 57 57 ou info.dechets@agglopolys.fr

RÉNOV'HABITAT : RÉUNIONS PUBLIQUES

Rénovation énergétique, adaptation du logement et vétusté : venez vous informer sur le dispositif Rénov'Habitat !

Agglopolys a souhaité renforcer sa politique d'amélioration de l'habitat privé en créant un dispositif ambitieux : Rénov'Habitat. Dans le maquis des aides et démarches commerciaux, c'est un accompagnement complet, personnalisé et gratuit qui vous proposé.

- Des conseils techniques pour réaliser vos travaux
- Un appui administratif pour vous aider dans vos démarches
- Des aides financières pour alléger votre facture.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Vous souhaitez ne plus souffrir du froid l'hiver et de la chaleur l'été, mais ne savez pas quels travaux effectuer pour optimiser le confort thermique de votre maison ?

ADAPTATION DU LOGEMENT

Vous aimeriez adapter votre logement à votre âge ou à votre handicap en remplaçant votre baignoire par une douche de plain-pied ou en installant une rampe d'accès extérieure, mais ne savez pas de quelles aides financières vous disposerez ?

VÉTUSTÉ

Votre logement est très dégradé et vous souhaitez le réhabiliter pour vivre dans de meilleures conditions, mais vous ne savez pas comment vous y prendre ?



Ces réunions d'information, ouvertes à tous, portant sur le dispositif Rénov'Habitat, sont faites pour vous !

- **Lundi 28 novembre**
Mairie 20 Rue de Saint-Sulpice, **Fossé**
 - **Vendredi 3 février**
Salle du préau à la Mairie, Pl. de l'Église, **Cheverny**
 - **Lundi 27 février**
Salle des mariages, Mairie, 2 Rue des Écoles, **Landes-le-Gaulois**
- De 18h30 à 20h - Entrée libre et gratuite.**

RÉNOV'HABITAT : SOIRÉES SPÉCIALES «ÉCONOMIE D'ÉNERGIE»



Les soirées spéciales «économies d'énergie» se déroulent en deux temps : balade thermographique de 18h à 19h15 sur inscription (visualisation des pertes de chaleur des maisons en direct sur la caméra) puis conférence sur la rénovation thermique à 19h30 (entrée libre). Ces soirées se veulent conviviales et pédagogiques.

- **Mardi 22 novembre**
Salle de réception, Mairie 6 Rue Gustave Marc, **Veuzain-sur-Loire** (commune déléguée d'Onzain)
- **Mercredi 8 février**
Salle polyvalente, rue de la Mairie
Saint-Sulpice-de-Pommeray



Contact et inscription :
Tél. 02 54 56 49 99 ou renov-habitat@agglopolys.fr

ACTUALITE DU PLUi-HD : ADOPTION DU DOCUMENT POUR LA FIN D'ANNÉE 2022



L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacements arrive à son terme.

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée au printemps 2022, la commission d'enquête a rendu son rapport et ses conclusions. Chaque demande formulée pendant l'enquête y est analysée par la Communauté d'agglomération et la commission d'enquête.

Ces documents sont consultables en ligne sur le site internet d'Agglopolys, sur registreemat.fr et au format papier dans les 8 lieux d'enquête (Mairies de Villebarou, Vineuil, La Chapelle Vendômoise, Herbault, Veuzain-sur-Loire, Cour-Cheverny, Candé-sur-Beuvron, et à la Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat d'Agglopolys 34 rue de la Villette à Blois).

Des modifications mineures sont en cours suite aux différents avis reçus en vue de la finalisation du dossier. L'approbation prévue en conseil communautaire du 29 novembre sera suivie d'un délai administratif d'un mois avant l'entrée en vigueur du document. Il sera donc applicable courant janvier 2023.



LE JEU DE PAUME : DEMANDEZ LE PROGRAMME !

NOVEMBRE 2022/MARS 2023

SPECTACLES/CONCERTS



Jane BIRKIN

**Dimanche 20 novembre 2022
à 19h**

Inspiré de la pièce écrite et jouée par Jane Birkin en 1999, «*Oh! Pardon tu dormais*», Étienne Daho a mis en musique les textes dans un album du même titre Coproduit par le Chato'do et Agglopolys en accord avec les Visiteurs du Soir.

- Places assises numérotées de 35€ à 45€
- communication@chatodo.com
- www.chatodo.com



Bernard LAVILLIER

**Vendredi 9 décembre 2022
à 20h30**

Bernard Lavilliers sort son dernier album en novembre 2021. Le bien nommé «*Sous un soleil énorme*» est un album solaire et à multiples facettes qu'il défend en tournée 2022.

- Places assises numérotées de 39€ à 58€
- Réservation dans les lieux de vente habituels
- Renseignements/réservation/billetterie pour PMR - groupe - CE, uniquement chez AZ PROD :
02 47 31 15 33



Véronic DICAIRE

**Mercredi 01 février 2023
à 20h**

Véronic DiCaire revient avec son Showgirl Tour et de nouvelles voix : Clara Luciani, Angèle, Aya Nakamura, Dua Lipa, Juliette Arman, etc. Danseurs, musiciens et chorégraphes renversants, l'ambiance est digne des plus grands concerts.

- Places assises numérotées de 49€ à 62€
- Réservation dans les lieux de vente habituels
- Renseignements/réservation/billetterie pour PMR - groupe - CE, uniquement chez AZ PROD : 02 47 31 15 33



Irish Celtic

**Mardi 07 mars 2023
à 20h**

Dans ce 3e spectacle Irish Celtic au Jeu de Paume, on retrouve les emblématiques Paddy Flynn et Diarmuid. Père et fils tiennent le pub familial qui résonne des musiques traditionnelles, des rires et des discussions des clients.

- Places assises numérotées de 42€ à 53€
- Réservation dans les lieux de vente habituels
- Renseignements/réservation/billetterie pour PMR - groupe - CE, uniquement chez AZ PROD : 02 47 31 15 33



TRYÖ

**Vendredi 31 mars 2023
à 20h**

«*Chants de bataille*» est un grand cru. Des chansons politiques et sociétales mais surtout, des chansons à partager pour gonfler le cœur. L'envie de changer le monde le temps d'un concert, même s'il ne changera pas en si peu de temps.

- Places assises numérotées 37€, places debout 32€
- Réservation dans les lieux de vente habituels
- Renseignements/réservation billetterie pour PMR - groupe - CE, uniquement chez AZ PROD
02 47 31 15 33

LE JEU DE PAUME

66 avenue de Châteaudun
à Blois - Tél. 02 18 14 24 95
agglopolys.fr



SPORT

Les matchs de l'ADA Blois basket 41

- **Vendredi 18 novembre/20h**
face à Cholet
- **Vendredi 23 décembre/20h**
face à Strasbourg
- **Samedi 11 février/20h**
face à Gravelines-Dunkerque
- **Samedi 26 novembre/20h**
face à Bourg-en-Bresse
- **Samedi 14 janvier/20h**
face à Pau-Lacq-Orthez
- **Vendredi 17 mars/20h**
face à Roanne
- **Samedi 17 décembre/20h**
face à Nanterre
- **Samedi 4 février/20h**
face à Boulogne-Levallois
- **Mardi 28 mars/20h**
face à Nancy

Contact et billetterie : ADA Blois Basket
59 bis Avenue de Châteaudun à Blois
02 54 58 30 37 - www.ada-basket.com

LE JEU DE PAUME : DEMANDEZ LE PROGRAMME !

NOVEMBRE 2022/MARS 2023

SALONS/ÉVÉNEMENTS



Fête de la Récup' Dimanche 27 novembre 2022 de 11h à 18h

Organisé par Agglopolys, cet événement propose des ateliers « faire soi-même » et la découverte d'objets du quotidien «zéro déchet» dans une ambiance festive.

- Entrée libre et gratuite
- Renseignements : info.dechets@agglopolys.fr



Top des Entreprises Mercredi 7 décembre 2022 à 18h

Organisé par le groupe La Nouvelle République, le Top des entreprises est un événement qui récompense les entreprises les plus performantes, innovantes ou créatives, valorise savoir faire et projets de territoire et met en

lumière les acteurs et talents du département, chef d'entreprise, start-uppers, etc.

- Sur invitation
- Renseignements : topentreprises41@nrco.fr



Marché de Noël des producteurs Mercredi 21 et jeudi 22 décembre 2022 de 10h à 19h

Organisé par la Chambre d'Agriculture 41 et l'association Bienvenue à la Ferme.

- Entrée libre et gratuite
- Renseignements : accueil@loir-et-cher.chambagri.fr
02 54 55 20 32



Nuit de l'orientation Vendredi 7 janvier 2023 de 17h à 21h

Principalement destiné aux jeunes (collégiens, lycéens, étudiants), accompagnés de leur famille. L'occasion de découvrir le monde de l'entreprise et ses métiers ! Vous pourrez échanger avec

des professionnels afin qu'ils vous apportent leur retour d'expérience et répondent à vos questions. Ils vous parleront de leur parcours, de leur quotidien, des avantages et inconvénients de leur métier.

- Entrée libre et gratuite
- Renseignements : CCI de Loir-et-Cher, 02 54 44 64 79



Forum de l'orientation et des métiers Vendredi 20 et samedi 21 janvier 2023

Vous êtes à la recherche de votre projet d'études ? Vous souhaitez découvrir les métiers, les établissements, les diplômes accessibles en région ? Collégiens, lycéens, apprentis, étudiants, familles, venez rencontrer les spécialistes de l'information et de l'orientation ! Proposé par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Loir-et-Cher et la Région Centre-Val de Loire.

- Entrée libre et gratuite
- Renseignements : 02 34 03 90 50



Salon de l'Habitat Du vendredi 24 au dimanche 26 février 2023

Des professionnels de la Maison proposent d'accompagner les porteurs de projets. Informations juridiques, financement, travaux améliorant la performance énergétique,

décoration, aménagement des espaces verts, construction, rénovation, etc.

- Renseignements : Puzzle Centre, 02 54 27 49 54

AGGLOPOLYS, UN TERRITOIRE OÙ ENTREPRENDRE

Sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Blois, les entreprises bénéficient d'un parcours résidentiel privilégié. Pépinières d'entreprises, hôtels d'entreprises aux bureaux modernes et accueillants, ateliers relais tout équipés ou à aménager dans des villages d'entreprises, zones d'activités dédiées à l'artisanat, aux PME-PMI ou aux grandes implantations...

Chefs d'entreprises, porteurs de projets, Agglopolys vous accompagne

Si vous êtes chef d'entreprise ou souhaitez le devenir, contactez la mission développement économique et territorial d'Agglopolys qui propose aux entreprises une offre de services globale permettant de les accompagner au mieux dans leurs projets.

> Aide à la création d'entreprise

Agglopolys soutient ou participe à plusieurs dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprises :

- Mature Entreprise : couveuse d'entreprises, installée à Blois depuis 2006
- Initiative Loir-et-Cher : prêts d'honneur aux créateurs d'entreprises
- ADIE : micro-crédit pour les créateurs exclus du système bancaire

> Aide à l'implantation et à l'extension

Parce que réussir le développement de son entreprise demande de l'organisation, Agglopolys et son réseau de partenaires se chargent de trouver aux chefs d'entreprises des solutions adéquates : immobilier, foncier, financement, recherche de partenaires, recrutement, formalités diverses, etc.

Ainsi, Agglopolys répond à toutes vos questions grâce à une collaboration étroite avec ses différents partenaires (Agence DEVUP, chambres consulaires, SEM patrimoniale Territoires Développement, etc.).

En fonction de la réglementation en vigueur et pour certains projets de création ou de développement d'entreprise, Agglopolys peut accompagner ces projets par des aides

sur l'investissement immobilier. Le Conseil Régional peut aussi abonder ces aides. Des aides d'Agglopolys peuvent également être mobilisées dans le cadre de projets innovants ou sur la recherche et le développement.

> Aide aux hébergements hôteliers

Le fonds communautaire d'aide aux hébergements hôteliers soutient le développement de l'offre hôtelière, contribue au développement touristique durable du territoire, accompagne la montée en gamme des établissements. Ces aides peuvent être mobilisées dans le cadre de travaux d'investissement immobilier y compris pour l'hôtellerie de plein air.

> Soutien aux commerces et aux TPE

Agglopolys, dans le cadre de sa politique locale de soutien aux activités commerciales, a mis en place en 2019 un dispositif d'aide aux commerces et très petites entreprises situés sur son territoire.

Objectifs :

- Renforcer l'attractivité du commerce de proximité et le maintien d'activités dans les centres-villes et centres-bourgs
- Favoriser l'artisanat et développer les activités de services
- Favoriser la création d'activités et d'emplois
- Favoriser la reprise et la transmission des petites entreprises

Conditions requises pour les artisans, commerçants et prestataires de services (existants ou en création) :

- Être inscrit au répertoire des métiers ou au registre du commerce
- Réaliser un chiffre d'affaires annuel < 1 000 000 M€ HT
- Être à jour de ses obligations fiscales et sociales
- Ne pas être situé dans un parc d'activités économiques.
- Ne pas avoir bénéficié de ce dispositif pendant les 3 dernières années

Activités exclues de l'éligibilité du règlement :

- Les agences de services (immobilières, bancaires, assurances, courtages, intérim...),
- Les professions libérales, les pharmacies, les commerces saisonniers, les micro-entrepreneurs (sauf ceux disposant d'un local commercial)
- Les commerces de gros, les activités d'hébergements
- Les locataires d'Agglopolys

Nature des investissements subventionnables :

- Les aménagements immobiliers (travaux liés aux économies d'énergie, de mise en accessibilité et mise aux normes, amélioration des conditions de travail et de sécurité...)
- La rénovation et l'extension des devantures, enseignes, vitrines
- L'équipement des véhicules de tournées, pour les artisans/commerçants « alimentaires »
- Les investissements en matériel, pour les artisans/commerçants « alimentaires », en complément de travaux sur l'immobilier et s'ils apportent une réelle plus-value à l'entreprise, et sans dépasser 30 % du montant des travaux subventionnables. Condition levée si le matériel est considéré comme non transportable, s'apparentant à de l'immobilier.

Forme et montant de l'aide :

- Investissement subventionnable : 4 000 € HT
- Taux d'aide maximum : 30 % de l'assiette des investissements subventionnables
- Subvention plafonnée : 5 000 €

Les dépenses ne doivent pas être engagées avant de recevoir l'accusé de réception de la demande d'aide par Agglopolys. Règlement complet sur agglopolys.fr

Retrait et dépôt des dossiers à la mairie de votre établissement.

L'offre foncière

- 1 000 ha de parcs d'activités
- 41 parcs d'activités sur 22 communes

Prix du foncier au m² : de 10€ (artisanat) à 50€ (commerce).
Carte interactive des parcs d'activités sur agglopolys.fr

Le parc des Châteaux

Situé à proximité immédiate de l'A10, sur la commune de La Chaussée Saint-Victor, le Parc des Châteaux est le nouveau parc d'activités d'Agglopolys. Les travaux de viabilisation engagés en septembre 2015 ont permis de livrer une première tranche de 15,3 ha en 2016. Au total, le parc d'activité couvrira 37 ha.

Les années 2018/2020 ont vu une forte commercialisation de la 1^{ère} tranche (9 entreprises pour 11,5 hectares) : Chiesi, Feuillette, GRDF, La Bourriche aux Appétits, Lavoisier, Liquid Control, MCI Pesage, Metal Home, Sorvi.

Devant ce franc succès, la seconde tranche sera viabilisée en 2021, plusieurs années en avance par rapport au calendrier initial.

La reconversion de friches industrielles

Agglopolys investit dans la reconversion des friches industrielles qui constituent de nouvelles opportunités de localisation pour les entreprises.

Le village d'entreprises de l'Arrou

Au sein d'un village d'entreprise d'une superficie totale de 6 200 m² situé route de Château-Renault à Blois, Agglopolys propose, à la location ou à la vente, quelques bureaux à partir de 35 m².

Des locaux libres ?

Agglopolys accompagne les entreprises dans leur recherche de foncier et d'immobilier. Si vous êtes propriétaire ou avez connaissance de biens immobiliers (locaux commerciaux, bureaux, commerces...) à la vente ou à la location, faites-les connaître à la direction développement économique et touristique d'Agglopolys.

Direction développement économique et touristique
Hôtel d'agglomération
1 rue Honoré de Balzac - 41000 Blois
Tél. 02 54 90 35 22 - dev-eco@agglopolys.fr

Le Lab : l'espace collaboratif pour entreprendre



Le Lab, pôle d'entreprises d'Agglopolys, situé à Blois, regroupe sur un même lieu une pépinière d'entreprises, un espace de coworking et un hôtel d'entreprises. Le tout, avec un animateur sur site et des événements réguliers consacrés à l'entrepreneuriat et au numérique. Le Lab organise aussi des ateliers, des formations et des conférences ouverts aux habitants d'Agglopolys.

En y louant des bureaux, ateliers, locaux mixtes et salles de réunion, vous bénéficiez de prestations clé en main : très haut débit par fibre optique, espaces détente et repas, conciergerie, parking privé...

Pépinière

La pépinière soutient les créateurs d'entreprises en leur offrant, en plus d'une solution d'hébergement à tarif attractif, un accompagnement personnalisé (conseil, suivi d'activité). La vie en pépinière permet aux entreprises d'échanger, de s'entraider, d'étoffer leurs réseaux.

Coworking

Le coworking est un espace de travail partagé, permettant aux entrepreneurs nomades, indépendants ou télétravailleurs de se retrouver dans un cadre professionnel et convivial.

Hôtel d'entreprises

L'hôtel d'entreprises héberge les entreprises matures ou en développement.



3/5 rue Roland Garros, Blois
Tél. 07 85 66 83 23 - 02 54 74 72 21
lelab.agglopolys.fr

LA MISSION LOCALE

ACCOMPAGNER LES JEUNES DANS LEUR PARCOURS PROFESSIONNEL ET PERSONNEL

La Mission Locale du Blaisois, que soutient Agglopolys, aide tous les jeunes de 16 à 25 ans qui ne sont plus scolaires ou étudiants, à s'insérer dans la vie professionnelle et sociale.

Les apprentis, jeunes salariés, demandeurs d'emploi inscrits ou non à Pôle Emploi... sont également les bienvenus. Ils sont aidés, selon leur situation, à :

- Choisir une orientation professionnelle et/ ou trouver une formation
- Rencontrer des employeurs pour trouver un stage, un apprentissage, un emploi
- Obtenir une aide financière pour faciliter leurs démarches
- Passer le permis de conduire
- Rechercher un logement, prendre soin d'eux

- Rencontrer d'autres jeunes, préparer un projet de vacances ou de voyage.

Ces services sont totalement gratuits.



Contact : 02 54 52 40 40 / secretariat@mlblois.com www.mlblois.com

Siège : 15 avenue de Vendôme à Blois
Antenne Mirabeau : 16 rue Mirabeau à Blois
Permanence à Onzain : 32 rue de l'écrevissière.

LE BUREAU INFORMATION JEUNESSE DE LOIR-ET-CHER

Le Bureau Information Jeunesse 41, que soutient Agglopolys, propose de l'information sur tous les sujets qui intéressent les jeunes en Loir-et-Cher.

Un lieu ressource

L'accueil est gratuit, anonyme et sans rendez-vous.

Au BIJ41, vous trouverez des infos pratiques et actualisées, sous forme de fiches d'info, de guides régionaux, de brochures locales... Sur les thèmes : Etudes / Métiers / Emploi et petits boulots / Formation continue / Vie quotidienne / Projets initiatives / Logement / Santé / Culture / Loisirs / Vacances / Europe et étranger.

Le BIJ met à disposition des ordinateurs en accès libre et gratuit.

Un programme d'animation

Le BIJ élabore un programme d'animation (ateliers, forums, stands...) afin de rendre l'information pratique, vivante et dynamique. Ces animations se font dans les locaux du BIJ ou hors les murs.

Par ailleurs, le BIJ coordonne, anime et déploie 3 dispositifs :

- **Promeneurs du Net** : des professionnels présents sur les réseaux sociaux pour répondre aux questions des jeunes et des parents.
- **La Boussole des Jeunes**, à destination des 15-30 ans. Mise en relation des jeunes avec des professionnels via une plateforme en ligne sur 3 thématiques : la formation, l'emploi et le logement.
- **Le Réseau départemental des acteurs jeunesse (RédaJ)** : développer une politique jeunesse partagée et structurée et proposer une articulation et un maillage entre les professionnels.

15, avenue de Vendôme à Blois
02 54 78 54 87

contact@infojeune41.org
www.infojeune41.org

**Horaires d'ouverture
(accueil sans rendez-vous) :**

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi, de 13h30 à 18h.

• Permanence au PIMMS de Blois

Un mercredi après-midi par mois, entre 14h et 17h, prise de RDV au 02 54 45 34 54 / 11 place Coty à Blois

• Point Information Jeunesse de Vineuil

17, rue Victor Hugo à Vineuil - 02 54 50 00 72
rj@vineuil41.fr

Horaires d'ouverture en période scolaire :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h
Mercredi de 14h à 18h

• Relais Information Jeunesse de Veuzain-sur-Loire

25, rue de la Justice à Onzain - 02 54 20 89 96
polejeunesse@onzain.fr

Horaires d'ouverture en période scolaire :
Mardi et vendredi de 16h30 à 19h
Mercredi de 14h à 19h
Hors période scolaire :
Du lundi au vendredi de 10h à 17h



L'ÉCOLE DE LA 2^E CHANCE

L'école de la 2^e Chance (E2C) Val de Loire est un dispositif d'insertion professionnelle sociale et citoyenne qui bénéficie du soutien d'Agglopolys. Elle s'adresse aux jeunes de 16 à 30 ans sans qualification, motivés pour construire un projet d'emploi ou de formation. En 2021, sur le site de Blois, 76 jeunes ont été accompagnés avec un taux d'accès à l'emploi ou à la formation de 69 %.



Efficace et rapide, le parcours de formation dure 6 mois en moyenne. La durée dépend du projet professionnel de chacun et peut durer jusqu'à 9 mois et plus.

Les objectifs de la formation sont :

- L'apprentissage ou la consolidation des savoirs de base : français, mathématiques, informatique, anglais.
- Des séquences en entreprise qui permettent de découvrir des activités professionnelles, de tester et de valider des compétences.
- L'élaboration d'un parcours d'accès à l'emploi et/ou à la formation qualifiante.
- La mise en œuvre de projets socioculturels et sportifs permettant le développement des compétences sociales et personnelles.

La pédagogie est innovante, elle est basée sur le principe de l'Approche par Compétences (APC). Le suivi de chaque stagiaire est individualisé.

Les inscriptions sont permanentes, les entrées sont possibles toute l'année.

Réunions d'information tous les vendredis à 9h.

Contact :
Secrétariat E2C Blois - 02 54 78 70 90
1/5 rue de l'Erigny à Blois – e2c-tours.org

LE CRÉMATORIUM DU VAL DE LOIRE

Qualité de l'accompagnement des proches et sérénité des lieux caractérisent cet équipement.



Crématorium du Val de Loire

Un accueil personnalisé des familles

Le personnel des Crématoriums de France à qui a été confiée la gestion de cet établissement par contrat de délégation de service public, est à la disposition des familles pour les accompagner dans leur démarche et préparer avec elles, selon leurs souhaits et dans le plus grand respect, le moment de recueillement.

Un salon des retrouvailles permet aux familles qui le souhaitent de partager un moment de convivialité à l'issue du moment de recueillement.

Horaire d'accueil :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

Le samedi sur réservation de 9h à 12h30 et de 14h à 16h.

Lieu de calme et de recueillement

Le bâtiment a été conçu pour inviter au calme et à la sérénité. Ses teintes sont chaleureuses et apaisantes, le hall d'accueil est spacieux et très lumineux. Les façades disposent de nombreuses ouvertures vitrées qui donnent sur la nature environnante. L'organisation des différents espaces permet de préserver l'intimité de chaque famille.

Le moment de recueillement est personnalisé avec des musiques, textes et photos. Le personnel du crématorium (maître de cérémonie) accompagne chaque famille dans la préparation et le déroulement de l'hommage au défunt.

Contact :
Crématorium - 85, rue de la Picardière - 41 000 Blois -
Tél. 02 18 54 11 00 - valdeloire@crematoriums.fr





L'EAU DE BLOIS/AGGLOPOLYS

Depuis le 1^{er} janvier 2020, Agglopolys, la Communauté d'agglomération de Blois, assure en lieu et place des communes, le service d'eau potable, soit directement avec l'Eau de Blois/Agglopolys, soit par l'intermédiaire de représentants dans des syndicats d'eau potable.

L'Eau de Blois/Agglopolys a pour mission la production, le transport, le stockage et la distribution de l'eau potable :

- Assurer l'entretien, la maintenance, le renouvellement des réseaux, ouvrages, équipements ;
- Contrôler la qualité de l'eau, du service rendu de manière générale ;
- Assurer la relation avec les usagers (gestion des abonnements, relève, facturation et recouvrement, information...)

- Investir, adapter le patrimoine aux besoins, au contexte réglementaire et aux évolutions techniques.

Communes concernées : Averdon, Blois, Candé-sur-Beuvron, Chailles, Champigny-en-Beauce, Chaumont-sur-Loire, Cheverny, Cour-Cheverny, Fossé, Françay, Herbault, Marolles, Molineuf, Orchaise, Rilly-sur-Loire, Saint-Gervais-la-Forêt, Saint-Sulpice-de-Pommeray, Santenay, Seur, Villebarou, Villerbon.

Tarifs sur agglopolys.fr

Contact :

L'eau de Blois/Agglopolys - Hôtel d'Agglomération, 1 rue Honoré de Balzac - 41000 Blois
Tél. 0 806 000 139 (coût d'un appel local) aux heures d'ouverture du service clientèle + 24h/24 pour les urgences techniques.
eau@agglopolys.fr - eaudeblois.agglopolys.fr

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : BESOIN D'UN RACCORDEMENT OU D'UN DÉBOUCHAGE ?

Vous êtes concerné par l'assainissement collectif si votre habitation est raccordée à un réseau d'assainissement. Le plus souvent, ces habitations sont situées dans les milieux urbanisés ou d'habitats regroupés.

Agglopolys gère au quotidien les lagunes, les stations d'épuration, l'entretien du réseau public et des branchements, réalise les études et les travaux des postes de refoulement, des stations d'épuration, des extensions et des améliorations du réseau public... Objectif : assurer un rejet de qualité des eaux usées traitées vers le milieu naturel.

Services aux particuliers

Pour toutes vos demandes (obstruction de canalisations situées sous le domaine public jusqu'en limite de propriété, demande de raccordement...), contactez le 0806 000 139.

L'entretien de la partie du branchement situé en domaine privé est entièrement à la charge du propriétaire. Pour connaître les tarifs (branchements, redevance et participation pour le financement de l'assainissement collectif) : agglopolys.fr



Station d'épuration de Mesland

**Contact : Agglopolys - Hôtel d'Agglomération
1 rue Honoré de Balzac - 41000 Blois
Tél. 0806 000 139 ou assainissement@agglopolys.fr**

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : AGGLOPOLYS VOUS ACCOMPAGNE

Conseil et accompagnement

Le SPANC conseille et accompagne au quotidien les usagers dans la construction et l'entretien de leur assainissement non collectif pour leur permettre de disposer d'une installation durable et adaptée :

- Sensibilisation des propriétaires d'installations obsolètes à la réhabilitation
- Nécessité et obligation d'entretien
- Accompagnement de ceux qui désirent s'inscrire dans une démarche de protection de l'environnement en réhabilitant leur installation.

Contrôle

Il a également des missions de contrôle des installations, conformément à la réglementation en vigueur : lors du dépôt des permis de construire (maisons neuves) ou en cas de réhabilitation d'assainissements obsolètes, le SPANC, avec les services du Conseil départemental de Loir-et-Cher, vérifie et valide les projets d'assainissement.

Durant les travaux, l'usager a obligation d'informer Agglopolys de l'avancement des travaux afin que le technicien du Conseil départemental passe vérifier leur bonne exécution par rapport au projet validé.

Agglopolys réalise également les contrôles périodiques de bon fonctionnement et d'entretien ainsi que les contrôles préalables aux ventes.

Coût des interventions

Les contrôles de conception et de réalisation, ainsi que le diagnostic de vente (désormais obligatoire lors de la vente d'un bien), sont facturés au propriétaire. Le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien revient à l'occupant. Le coût des interventions est révisé au 1^{er} janvier de chaque année.

Pour connaître le tarif en vigueur : agglopolys.fr

EAUX USÉES : LES BONS GESTES

Comment entretenir mon installation ?

Afin de préserver l'état de mon installation, ainsi que l'environnement, un entretien régulier est essentiel :

- Fosse septique / Fosse toutes eaux : une vidange complète doit être effectuée par une entreprise agréée tous les 4 ans en moyenne.
- Pré-filtre : nettoyage 2 fois / an environ.
- Bac dégraisseur : retrait des graisses flottantes tous les trimestres et vidange complète 2 fois / an.
- Pompe de relevage : nettoyage 1 à 2 fois / an.

Quelles sont les bonnes pratiques ?

Afin de garantir la longévité de mon installation, je ne dois pas déverser dans les canalisations (lavabo, évier, toilettes...) :

- Huiles (vidange, friture) : je les dépose à la déchetterie.
- Produits dangereux (peintures, liquides corrosifs, solvants...) : je les dépose à la déchetterie.
- Médicaments : je les rapporte à mon pharmacien.
- Déchets solides (mégots de cigarettes, lingettes, protections hygiéniques, préservatifs) : je les jette à la poubelle.



Contact : Agglopolys - Hôtel d'Agglomération
1 rue Honoré de Balzac - 41000 Blois
Tél. 0806 000 139 ou assainissement@agglopolys.fr

AZALYS, UNE OFFRE DE TRANSPORT COMPLÈTE DÉPLACEMENT À VÉLO

AZALYS
LES MOBILITÉS D'AGGLOPOLYS

La Communauté d'agglomération de Blois encourage les modes de déplacements doux, pour vous aider à lâcher le volant au profit du guidon !

Je loue un vélo à assistance électrique

Profitez d'un vélo électrique de location à partir de 135 euros*/ an seulement, (*avec la prise en charge de la moitié du prix de l'abonnement par votre employeur, obligation légale). La location peut se faire à l'année, au mois ou au trimestre et comprend deux entretiens préventifs par an dont le changement de batterie si nécessaire.

Location Azalys	1 mois	1 an
Vélo à assistance électrique	50 €	270 €
Tarif étudiant	25 €	135 €
Vélo cargo à assistance électrique*	80 €	/

* offre unique «découverte»

Les vélos de location, de marque française, ont une transmission à cardan très fiable, sans salissure ni déraillement possibles.

Se connecter sur velo.azalys.agglopolys.fr pour effectuer la réservation de son vélo et fixer un rendez-vous personnalisé.

Contact : Les vélos verts – 3 avenue Gambetta à Blois
Tél. 02 54 74 57 05

Horaires d'ouverture :

- Du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h30
- Le samedi de 9h30 à 12h30 (fermé les dimanches et jours fériés)

J'adopte la carte papier « L'Agglo à vélo »

Cette carte des itinéraires cyclables permet aux cyclistes de découvrir les raccourcis possibles, de visualiser davantage les continuités cyclables et les trajets les plus sécurisés sur le territoire d'Agglopolys.

Obtenez cette carte papier sur simple demande auprès d'Agglopolys : mobilites@agglopolys.fr.

Elle est aussi téléchargeable sur agglopolys.fr



Contact :
Direction Mobilités d'Agglopolys
02 54 56 49 95

J'achète un vélo électrique à moindre frais

Dans le réseau de magasins partenaires, 25% du prix du vélo est pris en charge par Agglopolys (soit jusqu'à 300€ remboursés). Deux subventions possibles par foyer. Démarche dématérialisée en ligne : agglopolys.fr

J'adopte le train + vélo

Un garage à vélo sécurisé (50 places) est à disposition en gare de Blois pour permettre aux actifs de se rendre facilement de la gare à leur lieu de travail. Abonnement mensuel : 8€ / Trimestriel : 15€ / Annuel : 40€.

Contact : Stationéo, 2 av Gambetta à Blois.
Tél. 02 54 70 58 30.



Géovélo



Cette application est disponible gratuitement sur votre smartphone pour le territoire d'Agglopolys, sur App Store & Google play.

- **Navigation** - L'application fonctionne comme un GPS et vous guide en temps réel lors de vos trajets.
- **Itinéraire** - Calculez des itinéraires adaptés à votre pratique, du parcours le plus rapide au plus sécurisé. L'application choisit en priorité les pistes, les bandes cyclables et les rues peu passantes pour vous assurer confort, sécurité et tranquillité.
- **Statistique** - Mois par mois, suivez vos statistiques : kilomètres parcourus, calories consommées, vitesse moyenne, etc.
- **Découverte** - L'application vous propose des balades urbaines et la découverte des plus beaux paysages.

Les services Géovélo sont disponibles également via les sites internet geovelo.fr ou agglopolys.fr

DÉPLACEMENT EN TRANSPORT EN COMMUN

Dans le cadre du renouvellement du contrat de délégation de service public (DSP) des transports en commun Azalys pour la période 2021/2028, le réseau a été modifié le 1^{er} septembre dernier. Il est dorénavant plus accessible, plus simple, plus écologique. Découvrez ici notamment les lignes régulières de bus, les lignes scolaires, l'offre de transport à la demande Résago, le service de transport des personnes à mobilité réduite Handigo. Le tout, avec des tarifs attractifs.

8 lignes sur le coeur d'agglomération

Les lignes A, B, C, D, E, F, G et H desservent Blois, La Chaussée Saint-Victor, Saint-Gervais-la-Forêt, Vineuil et Villebarou. Elles fonctionnent du lundi au samedi toute l'année. Les lignes A, B, C et D circulent également les dimanches et jours fériés (hors 1er mai).

2 navettes de centre-ville à Blois



Deux circuits desservis par des navettes électriques gratuites de centre-ville, circulent du lundi au samedi (hors jours fériés), avec un passage toutes les 20 minutes.

Elles desservent dorénavant, outre le quartier Vienne et le centre administratif pour la navette N1, également le quartier du Foix pour la navette N2. Elles se rencontrent à la gare routière de Blois et desservent l'axe Denis-Papin dans les 2 sens.

Les lignes scolaires

Les lignes à vocation scolaire, commençant par la lettre « S », desservent les établissements de Blois (S1 à 25), Blois-Vienne (S29 à 35), Marcel-Carné à Vineuil (S40 à 45), Joseph-Crocheton à Onzain (S51 à 59). Elles fonctionnent du lundi au vendredi en période scolaire. Elles sont ouvertes à tous avec n'importe quel titre de transport Azalys.

Les lignes Rémi 41

10 lignes Remi (1-2-4-5-6-8-9-11-16-55) desservent le cœur d'agglomération et certaines communes périurbaines. Entre deux points d'arrêt à l'intérieur du périmètre d'Agglopolys, vous pouvez utiliser les pass et abonnements Azalys. Plus de détails sur remicentrevaldeloire.fr

JVMALIN.fr : Trouver votre trajet grâce à jvmalin, le calculateur d'itinéraire régional regroupant l'ensemble de l'offre de mobilité du territoire. Vous indiquez vos points de départ et d'arrivée, le jour et l'horaire du trajet et le calculateur vous propose des solutions de mobilité possibles combinant différents modes de transport dont le covoiturage.

Pour des déplacements tôt le matin ou tard le soir, optez aussi pour Azalys !

Du lundi au vendredi, Azalys vous emmène au centre-ville de Blois et à la gare SNCF tôt le matin, depuis n'importe quel arrêt des lignes A à G. Pour cela, il suffit de réserver au 09 693 693 41, au plus tard la veille avant 19h (et le samedi pour le lundi matin).

Du lundi au vendredi	Heures d'arrivée
Gare SNCF	6h25
Denis Papin	6h30

Le soir, repartez du centre-ville de Blois, de la gare SNCF ou de Cap Ciné vers n'importe quel arrêt des lignes A à I. Pas besoin de réserver ! Il suffit d'indiquer votre arrêt de descente au conducteur lorsque vous montez dans le bus.

Du lundi au samedi	Heures de départ		
Cap Ciné	20h25	21h30	22h30
Denis Papin	20h35	21h40	22h40
Gare SNCF	20h40	21h45	22h45

Vendredi et samedi (en +)	Heures de départ
Cap Ciné	23h30 - 00h30
Denis Papin	23h40 - 00h40
Gare SNCF	23h45 - 00h45

Dimanches et jours fériés (hors 1 ^{er} mai)	Heures de départ
Cap Ciné	19h
Denis Papin	19h10
Gare SNCF	19h15

Horaires en temps réel

22 bornes d'informations voyageurs équiperont les arrêts principaux du réseau d'ici la fin d'année 2022. Les horaires sont également accessibles sur smartphone via l'application Azalys et aux points d'arrêt du réseau via un QR code.

Handigo

Ce service de transport à la demande est réservé aux titulaires de la Carte Mobilité Inclusion mention invalidité ou de la carte d'invalidité avec un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80%. Sur réservation préalable, Handigo vous transporte de porte à porte avec des véhicules adaptés de 7h à 19h du lundi au samedi, et de 9h à 19h le dimanche.

La navette Blois/Onzain/Domaine de Chaumont-sur-Loire

En correspondance avec les trains en gare d'Onzain, la navette relie le Domaine de Chaumont tous les samedis, dimanches et jours fériés, de mai à octobre et tous les jours de la semaine en juillet et août.

Titres et tarifs

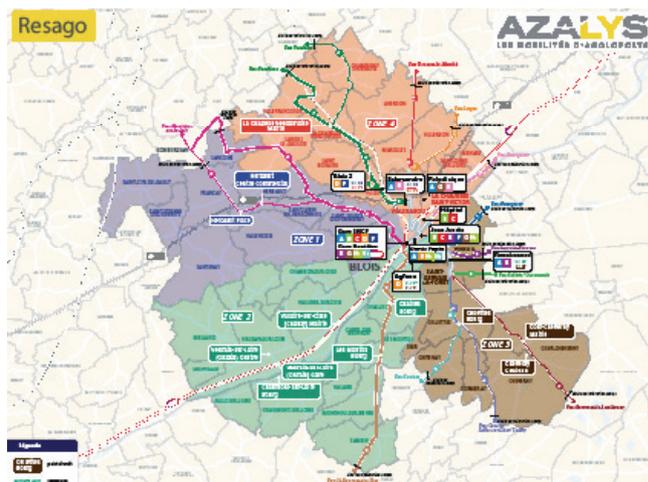
Les tarifs Azalys sont adaptés à l'âge et aux revenus (jusqu'à 90 % de réduction sur le plein tarif). Les abonnements sont éligibles à la Prime Transport donnant droit à 50 % de prise en charge par l'employeur. L'abonnement scolaire est gratuit (frais de dossier à 20 €) et peut être complété par un abonnement illimité.

Résago

Ce service de transport à la demande (TAD) permet, sur réservation préalable, de se déplacer du domicile (sur le domaine public) vers un ensemble de points d'arrêt. Le service fonctionne tous les jours de l'année à des horaires fixes (hors 1er mai).

Sur Blois, La Chaussée Saint-Victor, Saint-Gervais-la-Forêt, Villebarou et Vineuil, Resago est accessible à toutes les personnes résidant à plus de 500 mètres réels d'un arrêt des lignes A à H. Pour toutes les autres communes d'Agglopolys, il est ouvert à tous les habitants. Le territoire est découpé en 4 zones définies autour de pôles relais (communes équipées de l'agglomération).

Grâce au service Resago, vous pouvez vous rendre sur Blois et les pôles relais de votre zone. Un véhicule vient vous chercher et vous raccompagne à votre domicile. Sur le cœur de l'agglomération, 8 points de dépose différents sont proposés.



Avec 4 horaires possibles pour l'aller et 3 horaires pour revenir, vous pourrez ainsi honorer vos rendez-vous, faire vos courses, aller voir vos proches.

La condition est de résider à plus de 500 m d'un arrêt du réseau urbain et de prendre soin de réserver le service jusqu'à 30 min avant votre départ.

Le prix est de 1.25 € pour les trajets de moins de 10 km et de 2.5 € pour les trajets plus longs (abonnements disponibles).

Azalys.agglopolys.fr

- Calculer son itinéraire : jymalin
- Une réclamation / suggestion : formulaire de contact
- Un objet perdu : iLost
- Acheter en ligne : e-boutique

Centre de relation clientèle

09 693 693 41, de 7h à 20h du lundi au samedi (prix d'un appel local). Le centre d'appels est doté de la plateforme Rogervoice, permettant aux personnes sourdes et malentendantes de communiquer en langage des signes avec un téléconseiller.

Agence Azalys

3 rue du commerce 41000 Blois

Horaires d'ouverture de septembre à juin :

- De 8h30 à 18h30 du lundi au vendredi
- De 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h le samedi

Horaires d'ouverture juillet / août :

- De 8h30 à 18h du lundi au vendredi
- De 9h30 à 12h30 le samedi

L'AUTOPARTAGE, UN NOUVEAU SERVICE AZALYS !

Ce service de transport à la demande est réservé aux titulaires de la Carte Mobilité Inclusion mention invalidité ou de la carte d'invalidité avec un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80%. Sur réservation préalable, Handigo vous transporte de porte à porte avec des véhicules adaptés de 7h à 19h du lundi au samedi, et de 9h à 19h le dimanche.

Vous avez besoin de louer une voiture pour une courte durée ? Testez le nouveau service d'autopartage, à Cour-Cheverny et à Veuzain-sur-Loire !

Le principe est simple :

- vous créez votre compte via la plateforme de réservation en ligne (azalys.clem.mobi),
- vous réservez votre voiture à un prix attractif, pour une durée minimale de 30 minutes et pour une durée maximale de 20h d'affilée, du lundi au dimanche, de 4h30 à 0h30.
- vous empruntez la voiture réservée, un véhicule électrique avec un boîtier de vitesse automatique. Vous décarbonez ainsi vos déplacements !
- vous restituez la voiture, au même endroit que vous l'avez empruntée.

Tarifs (kilométrage illimité, électricité et assurance incluses) :

Tarifs 2022/2023 (actualisés chaque année)	première heure	heure supplémentaire
Habitants d'Agglopolys	3 €	1.5 €
Habitants d'Agglopolys -25 ans et demandeurs d'emploi	2 €	0.75 €
Habitants hors Agglopolys	5 €	3 €

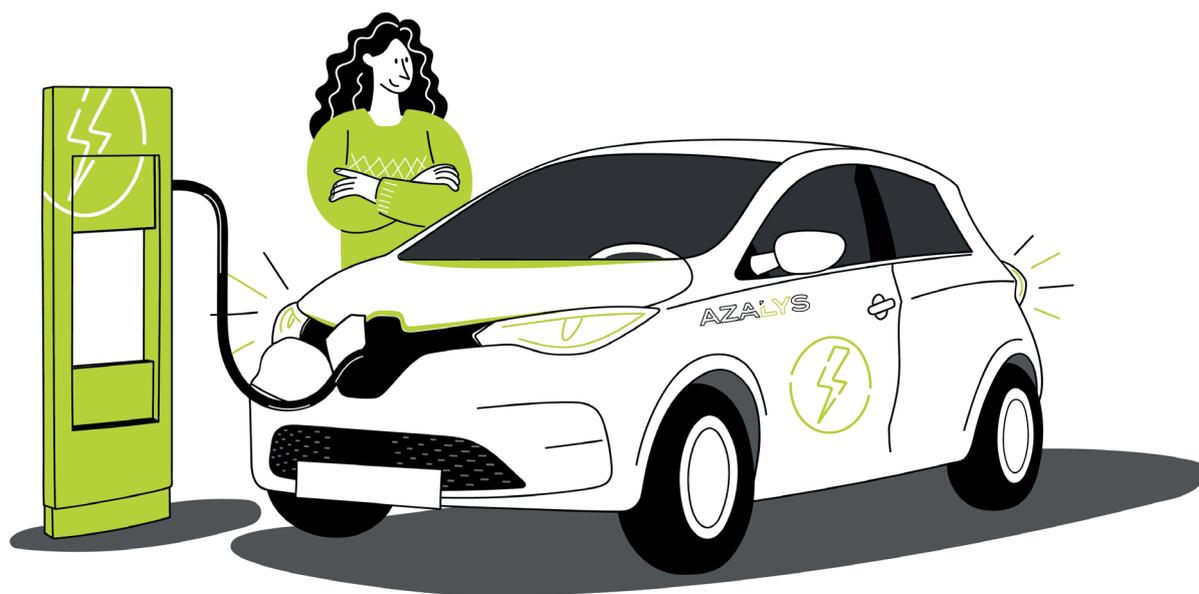
Les stations d'autopartage :

- Cour-Cheverny : parking en bordure de la RD 765 (accès par la rue Gilette)
- Veuzain-sur-Loire : parking rue de l'Ecrevissière prolongée (Onzain, commune déléguée)

En savoir plus et réserver ce nouveau service en expérimentation pour une durée d'un an sur azalys.agglopolys.fr ou via l'application mobile Azalys Autopartage.

Contact :

Service clients de Clem.mobi
Tél. 01 86 86 85 85



LA FOURRIÈRE ANIMALE

Vous avez perdu votre animal ou vous voulez signaler un animal errant ? Ayez le réflexe Agglopolys.

Rechercher un animal

Si vous avez perdu votre animal, il se trouve peut-être déjà à la fourrière sans avoir pu être identifié, faute de tatouage ou de puce électronique. Contactez alors la société SACPA au 02 54 74 16 73 en décrivant l'animal (race, sexe, âge, tatouage, puce, etc.) et en mentionnant l'endroit précis, ainsi que la date et l'heure où il a été perdu. N'oubliez pas de laisser vos coordonnées afin que l'on puisse vous recontacter !

Récupérer son animal

Contactez la fourrière animale pour prendre rendez-vous du lundi au vendredi (9h-10h30 / 16h30-17h30) ou le samedi (9h-10h). Une pièce d'identité et le certificat d'identification de l'animal vous seront demandés et vous devrez vous acquitter de certains frais pour récupérer votre animal.



Signaler un animal errant

Contactez votre mairie ou Agglopolys au 02 54 90 35 35 (du lundi au vendredi de 9h à 17h). En dehors de ces horaires, adressez-vous à la police nationale ou à la gendarmerie de votre secteur.

Les animaux récupérés par la fourrière :

- chiens en divagation,
- chats errants blessés
- nouveaux animaux de compagnie (NAC) et autres, après avis d'Agglopolys,
- cadavres d'animaux (chien, chat, gibier < 40kg).

Tarifs 2023 (révisables tous les ans)

- Capture et conduite de l'animal à la fourrière : 52,97€ (frais doublés dès la 2e capture/animal récidiviste)
- Garde en fourrière : 26,50 € par jour
- Identification éventuelle : 61 €
- Frais de vétérinaire éventuels (soins, etc.)

Les chats dans l'agglomération

Les chats bien portants trouvés dans la rue ne sont pas pris en charge par la fourrière animale d'Agglopolys.

Le rôle du propriétaire de l'animal

- Les chats nés après le 1^{er} janvier 2022 doivent être **identifiés**.
- La **stérilisation** est fortement recommandée pour prévenir la prolifération incontrôlée des chats.
- Certains **vaccins** sont obligatoires si l'animal doit voyager à l'étranger.

Contacts utiles :

- Association *Ecole du chat* de Blois : 06 81 28 80 93.
- Association *Chats libres en Loir-et-Cher* : 06 62 22 50 63.
- SPA de Sassay : 02 54 79 57 85

Contact :

Agglopolys - Service Santé Sécurité Accessibilité
Hôtel d'agglomération - 1 rue Honoré de Balzac à Blois
Tél. 02 54 90 35 35 - ssa@blois.fr

ADRESSE DE LA FOURRIÈRE

Rue des Prés d'Amont - 41000 Blois (enceinte de la déchetterie Blois Sud, près du lycée horticole)

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Du lundi au vendredi : 9h-10h30 et 16h30-17h30
Samedi : 9h-10h

Appeler au préalable au 02 54 74 16 73 pour prendre rendez-vous

LES BIBLIOTHÈQUES D'AGGLOPOLYS : UN ACCÈS GRATUIT

La Bibliothèque Abbé-Grégoire et la Médiathèque Maurice-Genevoix à Blois, ainsi que la Médiathèque de Veuzain/Agglopolys sont ouvertes à tous les habitants d'Agglopolys. Il n'est pas nécessaire d'être abonné pour venir sur place lire, écouter de la musique, participer à une rencontre, assister à la lecture d'un conte ou à un concert, visiter une exposition, etc.

Des documents en tous genres

- **Les livres et la presse** : livres, journaux, magazines, BD et mangas, textes enregistrés, livres en gros caractères, méthodes de langue, livres en langues étrangères, partitions, documents patrimoniaux...
- **Le multimédia** : films, liseuses, CD, vinyles, jeux vidéo.
- **Les ressources en ligne** : pour les abonnés, sur le site internet des bibliothèques, livres à télécharger, cinéma (téléchargement ou streaming), presse, plateforme d'autoformation.

Des services

Internet (wi-fi) : postes informatiques pour naviguer sur internet, utiliser les logiciels de bureautique ou d'autoformation. Ouvert à tous et gratuit pour les abonnés.

- **Initiations en informatique** : gratuites et ouvertes à tous sur réservation.
- **Ecrivain public** : une aide pour les courriers professionnels, pratiques ou administratifs. Gratuit et sur inscription.
- **Aide aux devoirs** : les mardis et jeudis à la Médiathèque Maurice-Genevoix
- **Accueil des groupes et des classes** sur rendez-vous
- **Sur internet** : interroger le catalogue des bibliothèques, utiliser les ressources en ligne, recevoir des informations personnalisées, connaître les nouveautés, suivre ses emprunts ou réserver des documents sur bibliotheques.agglopolys.fr (24h/24 et 7J/7)
- **La boîte à retours** : située à l'extérieur de la bibliothèque Abbé-Grégoire et de la médiathèque Maurice-Genevoix, cette boîte sécurisée permet de rendre à tout moment les documents empruntés.

Des rencontres et rendez-vous

Pour enfants, jeunes, adultes. Consultez le programme culturel sur place et sur l'agenda du site internet des bibliothèques : bibliotheques.agglopolys.fr
Recevez des informations personnalisées.

Les abonnements

S'il n'est pas nécessaire d'être abonné pour bénéficier sur place de l'offre des bibliothèques, il faut l'être pour emprunter des documents chez soi et utiliser les ressources en ligne.

L'abonnement pris dans une bibliothèque est valable pour les trois bibliothèques.

Jusqu'à 25 ans, l'abonnement est gratuit.

Abonnement (12 mois) : 15 € - Gratuit*

15 imprimés (livres, presse, partitions) + 1 liseuse + 10 CD/vinyles + 7 DVD (dont 5 fictions) + 2 jeux vidéo. Ressources numériques en ligne et dans les bibliothèques, accès internet dans les bibliothèques.

Abonnement internet : gratuit

* Moins de 25 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, de l'AAH, de l'ASS, de l'ASPA et du passeport culturel étudiant.

Horaires d'ouverture

Les horaires changent durant l'été (juillet-août).

Bibliothèque Abbé-Grégoire

4-6 place Jean Jaurès à Blois - Tél. 02 54 56 27 40

Lundi, mardi, vendredi : 13h-18h30

Mercredi : 10h-18h30 ; samedi : 10h-18h

Jeudi : seule la bibliothèque universitaire est ouverte

Médiathèque Maurice-Genevoix

Rue Vasco de Gama à Blois - Tél. 02 54 43 31 13

Mardi, jeudi, vendredi : 14h-18h

Mercredi et samedi : 10h-13h et 14h-18h

Fermeture : lundi

Médiathèque de Veuzain/Agglopolys

3 rue du Vieux Moulin à Veuzain-sur-Loire

Tél. 02 54 20 78 00

Mercredi et samedi : 9h-12h et 14h-18h

Jeudi : 14h-19h

Fermeture : lundi, mardi et vendredi



LES PISCINES D'AGGLOPOLYS

Animations, apprentissage, détente... Les piscines d'Agglopolys offrent tous les plaisirs de l'eau !

La piscine Tournesol

Fermée pour travaux de janvier à mai 2023 !

Activités : à l'année, au trimestre ou à la séance !

Retrouvez un programme d'activités (enfants, adultes ou seniors) variées et adaptées à tous les niveaux de pratique sur agglopolys.fr.

Horaires d'ouverture

Fermeture de la caisse 30 minutes avant les horaires de fermeture indiqués.

Période scolaire

- Lundi : 11h30-13h45
- Mardi, jeudi et vendredi : 11h30-13h45 / 17h30-19h45
- Mercredi : 11h30-13h45 / 15h-18h15
- Samedi : 14h30-19h45
- Dimanche : 8h30-13h45

Vacances scolaires

Petites vacances (Toussaint-Noël-Hiver-Pâques) :

Du lundi au vendredi : 10h-19h45

Samedi : 14h30-19h45

Dimanche : 8h30-13h45

Grandes vacances (juillet-août)

Du lundi au vendredi : 12h-19h45

Samedi - dimanche : 10h-19h45

Jours fériés

9h-12h45 / 15h-17h45

Fermé les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

Tarifs

Entrée gratuite pour les moins de 6 ans et pour les personnes handicapées et leur accompagnateur (se munir de la carte d'invalidité).

Tarifs pour les habitants de l'agglomération* :

Une entrée plein tarif	3 €
Carte de 10 entrées	26 €
Une entrée tarif réduit (fournir justificatif) - 16 ans, lycéens, apprentis, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, du FNS.	2.1 €

*Tarifs valables jusqu'au 31 août 2023. Se renseigner pour les autres tarifs (CE, groupes).

Contact

**Piscine Tournesol - Rue Samuel de Champlain
41000 Blois – Tél. 02 54 52 01 30
agglopolys.fr**

Le Centre aquatique Agl'eau

Univers aquatique

Horaires au 24 novembre 2021	Période scolaire	Petites vacances	Période estivale
Lundi	11h45-14h 17h15-21h	10h-21h	10h-21h
Mardi	11h45-14h 17h15-21h	10h-21h	10h-21h
Mercredi	10h-21h	10h-21h	10h-21h
Jeudi	11h45-14h 17h15-21h	10h-21h	10h-21h
Vendredi	11h45-14h 17h15-22h	10h-22h	10h-22h
Samedi	9h-21h	9h-21h	9h-21h
Dimanche	9h-19h	9h-19h	9h-20h

Univers balnéo

Du lundi au samedi : 10h - 21h

Dimanche : 10h-19h

Tarifs (habitants d'Agglopolys - jusqu'au 1^{er} septembre 2023) :

Univers aquatique - adulte plein tarif : 6,05 €

Univers aquatique - enfant (3 à 13 ans) : 4,65 €

Univers balnéo et aquatique : 15,90 €

Tous les tarifs sont consultables sur agl-eau.fr

**Contact : Centre aquatique Agl'eau - 30 avenue Pierre Brossolette - 41000 Blois - Tél. 02 54 79 70 30.
agl-eau.fr ou contact-agleau@uspa.asso.fr**



© Espaceo

Les piscines saisonnières

Trois équipements sont également ouverts à la belle saison : la piscine d'Herbault, la piscine du Lac de Loire à Vineuil et la pataugeoire du Parc des Mées à La Chaussée Saint-Victor. Périodes et heures d'ouverture sur agglopolys.fr !